

Ordre du jour

Réunion du CCGMB, le 29 septembre 2009

- Présentation du projet révisé de stratégie d'approvisionnement en ameublement de bureau et discussion
- Mise au point de la stratégie à moyen terme



Respect

Excellence

Intégrité

Leadership



Nouvelle stratégie d'approvisionnement en ameublement de bureau

Le 26 août 2009



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

Canada

Contexte

- La présente réunion vise à présenter aux membres du CCGMB les points de discussion relatifs à une stratégie d'approvisionnement renouvelée en matière d'achat d'ameublement de bureau.
- La stratégie d'approvisionnement proposée révisée comprend l'adjudication d'offres à commandes principales et nationales concurrentielles pour les besoins inférieurs à 25 000 \$ et d'arrangements en matière d'approvisionnement pour les besoins supérieurs à 25 000 \$ pour quatre des cinq sous-catégories d'ameublement de bureau (soit les fauteuils, les tables de travail, les meubles autostables et les classeurs)
- Dans le cas de la sous-catégorie des cloisons, compte tenu :
 - du niveau d'effort consenti par l'industrie dans le processus actuel de commande,
 - des résultats positifs prévus,
 - de la publication imminente de la nouvelle gamme d'OCPN,il est recommandé d'harmoniser la stratégie d'approvisionnement pour cette sous-catégorie avec une prochaine génération de documents contractuels.
- Les conventions d'offre à commandes facilitent l'utilisation pour les clients ainsi que le recours à des modalités, conditions et prix (taux d'escompte) prédéterminés.

Définition de l'arrangement en matière d'approvisionnement

Les arrangements en matière d'approvisionnement sont des méthodes d'approvisionnement par lesquelles le client peut, dans le cadre de l'arrangement, demander des soumissions auprès d'un groupe de fournisseurs sélectionnés à l'avance.

Un arrangement en matière d'approvisionnement n'est pas un contrat et aucune des parties signataires n'est juridiquement liée par la signature de ce seul document. L'arrangement en matière d'approvisionnement vise à définir un cadre autorisant le traitement rapide de marchés juridiquement contraignants portant sur des biens ou des services.

La stratégie d'approvisionnement proposée sera plus facile à utiliser pour les clients dont les besoins seront minimales (inférieurs à 25 000 \$) et stimulera une plus grande concurrence dans le cas des besoins d'une plus grande valeur (supérieure à 25 000 \$).

Les fournisseurs auront la possibilité de se qualifier durant toute la durée des arrangements en matière d'approvisionnement.

Un processus permanent de qualification aux fins des arrangements en matière d'approvisionnement permettra à un plus grand nombre de fournisseurs de se qualifier.

Offres à commandes - Généralités

- Prix fermes pendant deux ans
- Le nombre de séries est limité
- Les entreprises doivent proposer des prix de catalogue, déduits des escomptes et majorés des frais d'installation pour chaque catégorie
- Elles sont utilisées pour les besoins inférieurs à 25 000 \$
- L'évaluation sera effectuée en fonction d'une moyenne majorée de 10 %
- Le prix moyen évalué sera fondé sur le panier de biens par catégorie

Offres à commandes – Généralités (suite)

- Les articles additionnels de la même série et respectant les exigences techniques seront pris en compte mais exclus du calcul du prix moyen
- Les articles additionnels doivent faire l'objet des mêmes escomptes que ceux applicables au panier de biens correspondant
- Les listes de biens agréés publiées sur le site Web de l'ONGC au moment de la clôture seront prises en compte
- Il incombe à l'entreprise de s'assurer que ses listes demeurent à jour et conformes aux exigences de la DOC.
- Les articles figurant dans les OCPR/OCPN réservés aux Autochtones doivent être identiques à ceux des OCPN non réservés aux Autochtones.
- Tous les documents justificatifs qui manquent, incluant ceux sur les données techniques et environnementales doivent être soumis dans les cinq jours ouvrables suivant une demande de l'autorité contractante.



Particularités des offres à commandes applicables à chaque sous-catégorie

Classeurs

- Le nombre de séries est limité à deux séries disponibles sur le marché par catégorie
- Il y aura quatre catégories de classeurs (latéraux, verticaux, de rangement, personnels)

Mobilier autostable

- Le nombre de séries est limité à deux séries disponibles sur le marché par catégorie
- Il y aura quatre catégories de meubles autostables (bureaux de direction, à panneaux pleine hauteur, à piétement de métal de hauteur fixe, ajustables en hauteur)
- Des frais d'installation minimums de 50 \$ sont autorisés.

Particularités des offres à commandes applicables à chaque sous-catégorie (suite)

Tables de travail

- Des frais d'installation minimums de 100 \$ sont autorisés
- Le panier de biens sera constitué d'aménagements
- Le nombre de séries est limité à une série disponible sur le marché

Systèmes de cloisons

- Aucune modification à la stratégie actuelle n'est proposée. Il est recommandé d'harmoniser la stratégie d'approvisionnement pour cette sous-catégorie avec une prochaine génération de documents contractuels.

Particularités des offres à commandes applicables à chaque sous-catégorie (suite)

Fauteuils

- Le nombre de séries est limité à trois séries disponibles sur le marché par catégorie
- Le panier de biens comprendra deux catégories (les chaises fixes et les fauteuils tournants)
- La catégorie des chaises fixes sera divisée en trois sous-catégories (à quatre pieds, avec ou sans roulettes et chaises empilables)
- La catégorie des fauteuils tournants sera divisée en quatre sous-catégories (fauteuils de conférence, fauteuils multifonctionnels à dossier ajustable passif, fauteuils multifonctionnels à dossier ajustable à la main, fauteuils de bureau pour terminaux à écran).

Fauteuils (suite)

- Il y aura une cinquième catégorie qui ne figurera pas dans le panier de biens et qui ne sera pas prise en compte dans le calcul du prix moyen : la catégorie des fauteuils écologiques.
- Des frais d'installation minimums de 40 \$ sont autorisés.

- TPSGC fera une communication sur les fauteuils les plus souvent achetés et qui serviront à définir le panier de biens

- Il faudra fournir une copie électronique du catalogue commercial ou une adresse Internet (URL) pour les séries offertes, ainsi qu'une copie électronique de la gamme de tissus

- Nous solliciterons des observations sur les critères environnementaux retenus par le sous-comité et publiés sur le site Web de TPSGC

Arrangement en matière d'approvisionnement (Généralités)

- Processus de qualification ouvert assuré par un affichage permanent sur le MERX.
- Un arrangement en matière d'approvisionnement sera conclu avec toutes les entreprises respectant les exigences techniques.
- La limite du nombre de séries est identique à celle des séries correspondantes et aux articles additionnels prévus par les offres à commandes principales et nationales.
- Pour qu'ils soient retenus, les mêmes escomptes que ceux consentis pour le panier de biens doivent s'appliquer aux articles additionnels.
- Les listes de biens agréés publiées sur le site Web de l'ONGC au moment de la clôture seront prises en compte
- Il incombe à l'entreprise de s'assurer que ses listes demeurent à jour et conformes aux exigences de la DOC
- Les articles figurant dans les arrangements en matière d'approvisionnement réservés aux Autochtones doivent être identiques à ceux des arrangements en matière d'approvisionnement non réservés aux Autochtones.

Options des arrangement en matière d'approvisionnement

- Option 1 – Utiliser les prix et les escompte publiés pour les achats en ligne mis à jour régulièrement, pour les besoins supérieurs à 25 000 \$.
- Option 2 – Aucun prix n'est spécifié, des soumissions sont demandées à tous les détenteurs d'un arrangement en matière d'approvisionnement.
- Option 3 – Prix plafonds, des soumissions sous forme d'escomptes sont demandées à tous les détenteurs d'un arrangement en matière d'approvisionnement.

Option 1 - Utiliser les prix et les escompte publiés pour les achats en ligne mis à jour régulièrement, pour les besoins supérieurs à 25 000 \$.

- Les clients comme les fournisseurs doivent bien connaître les achats en ligne.
- La concurrence s'effectue en direct. Pour les fins de la concurrence, les utilisateurs n'ont qu'à comparer les produits de deux fabricants.
- De nouvelles entreprises peuvent être ajoutés par le biais d'un processus de qualification ouvert.
- Les clients sont en mesure de déterminer le gagnant en consultant la liste de résultats produite par le système (classement).
- Les escomptes sont consentis en ligne, ce qui réduit les modifications.

Option 1 - suite

- Les économies de temps seront importantes puisque les clients n'auront pas à produire de demandes de soumissions et que les fournisseurs n'auront pas à faire de soumissions écrites. (159 commandes de plus de 25 000 \$ et 71 de plus de 40 000 \$, en excluant les cloisons). Chiffres tirés de l'exercice 2008-2009.
- Les escomptes de volume seront appliqués aux achats en ligne et pourront être augmentés ou diminués seulement une fois par mois. Les escomptes consentis ne seront jamais inférieures à la soumission originale.
- Des articles additionnels peuvent être ajoutés aux achats en ligne sous réserve de concurrence, soit si deux manufacturiers offrent les mêmes articles.
- Les achats en ligne seront modifiés pour incorporer les considérations écologiques, sous réserve de concurrence entre les biens offerts, soit si deux manufacturiers offrent les mêmes caractéristiques.



Option 2 - Aucun prix n'est spécifié, des soumissions sont demandées à tous les détenteurs d'un arrangement en matière d'approvisionnement

- La concurrence est la plus forte puisque toutes les entreprises luttent pour combler le même besoin.
- Il n'y a aucune limite à la durée d'un arrangement en matière d'approvisionnement, tant que les besoins ne changent pas.
- De nouvelles entreprises peuvent être ajoutées en tout temps, au moyen d'un processus de qualification ouvert.
- Il n'est pas nécessaire d'apporter une modification pour changer les prix.
- Les clients seront en mesure de désigner un gagnant incontestable en comparant les prix des soumissions reçues puisque les frais de transport seront inclus.
- Il est impossible de manipuler le résultat en ajoutant ou éliminant des articles additionnels pour désigner un gagnant.

Option 3 - Prix plafonds, des soumissions sous forme d'escomptes sont demandées à tous les détenteurs d'un arrangement en matière d'approvisionnement,

- De nouvelles entreprises peuvent être ajoutées en tout temps, au moyen d'un processus de qualification ouvert.
- Les clients seront en mesure de désigner un gagnant incontestable en comparant les prix des soumissions reçues puisque les frais de transport seront inclus.
- Il n'est pas nécessaire d'apporter une modification pour changer les prix.
- Il est impossible de manipuler le résultat en ajoutant ou éliminant des articles additionnels pour désigner un gagnant.